



Vers l'amélioration continue

Devis d'évaluation et planification des travaux sur l'assurance qualité

Document recommandé par le comité de suivi du Plan stratégique, le comité de Régie interne et la Commission des études

Adopté au Conseil d'administration du 12 février 2014

« ... la Commission s'attend d'abord à ce que les collèges produisent un devis d'évaluation pour guider leur démarche. Elle les invite à y préciser notamment les principaux enjeux de la démarche d'autoévaluation, la répartition des responsabilités, les procédures de collecte, de traitement et d'analyse des données, les modes de consultation ainsi que l'échéancier de la démarche. »¹

Le présent document est une version préliminaire du devis d'évaluation requis dans le cadre de l'opération d'audit de l'efficacité des mécanismes de l'assurance qualité, mis en place au cégep de Trois-Rivières.

¹ CEEC, 2013, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois : Orientations et cadre de référence*, p.18

1. Introduction

« L'approche d'évaluation retenue modifie la perspective du regard porté par la Commission. Plutôt que d'examiner la qualité et la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que l'efficacité des politiques et des plans comme c'était le cas jusqu'à maintenant, elle évalue l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement. »²

Notre système d'assurance qualité comprend déjà toutes les composantes requises, Il convient cependant de porter un regard critique et systématique sur ses composantes afin d'engager un processus d'amélioration continue.

« Dans le contexte de l'opération, la Commission retient la conception de la **qualité** en tant qu'adéquation aux objectifs, c'est-à-dire la capacité pour un établissement d'atteindre ses objectifs et de réaliser sa mission. [...] Un **système d'assurance qualité** consiste pour sa part en l'organisation structurée et dynamique des différents mécanismes d'assurance qualité, incluant un système d'information, mis en place par un établissement en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité, et d'en témoigner. Enfin, l'**efficacité du système d'assurance qualité** désigne la capacité du système à garantir l'amélioration continue de la qualité. »³

La clarification de la démarche et des concepts afférents permet de voir que l'objectif de l'opération consiste à évaluer si nous avons les mécanismes nécessaires pour assurer l'atteinte de nos objectifs, ou à tout le moins la capacité d'observer les résultats et de corriger nos pratiques au besoin. Bien entendu au cœur de ce dispositif, nous devons mettre en place un système d'information, permettant de repérer rapidement l'information nécessaire afin de porter nos jugements. À la suite de ces jugements sur chacune des composantes du système, nous serons en mesure de mettre en œuvre un plan d'action pour garantir leur amélioration continue.

Le cégep sera amené à identifier les éléments perfectibles de ses mécanismes et de son système d'information et à apporter les correctifs qu'il jugera requis dans les années subséquentes.

² *Idem*, p.5

³ *Idem*, p.12.

2. Les objets d'évaluation

Pour évaluer le système d'assurance qualité des collèges, la CEEC a identifié quatre composantes, soit :

- Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études (en vertu du Plan institutionnel d'évaluation des programmes ou PIEP)
- Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages (en vertu du Plan institutionnel d'évaluation des apprentissages ou PIEA)
- Les mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique du collège dans un contexte de gestion axée sur les résultats (prévus au Plan stratégique ou PS)
- Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats (prévus au Plan d'aide à la réussite, soit à l'orientation 1 du Plan stratégique ou PAR)

Parmi ces mécanismes, seuls deux types sont obligatoires :

- Type 1 : les mécanismes institutionnels liés à une obligation réglementaire en lien avec le mandat de la Commission : par exemple les mécanismes prévus à la PIEP, à la PIEA, au PS, au PAR
- Type 2 : les autres mécanismes institutionnels, tels des politiques, des programmes, des règlements : par exemple la Politique de gestion des programmes d'études

Le Cégep *peut* choisir d'ajouter l'examen de certains mécanismes qu'il considère essentiels :

- Type 3 : les pratiques institutionnelles établies en soutien à une politique ou à un autre mécanisme institutionnel : par exemple, les pratiques en lien avec les tests d'admissions ou la valorisation du français.

Pour sa première opération d'autoévaluation, le cégep de Trois-Rivières a choisi de se limiter à l'examen des éléments essentiels requis par la CEEC. Par conséquent, aucun objet de type 3 ne sera examiné lors de ce processus d'autoévaluation.

3. Les critères et sous-critères de l'évaluation

Ces mécanismes seront analysés en fonction de trois critères :

1. La mise en œuvre de mécanismes;
2. L'efficacité des mécanismes, c'est-à-dire leur capacité à assurer l'amélioration continue de la qualité en :
 - a) portant un regard critique sur l'atteinte des objectifs poursuivis par les mécanismes;
 - b) identifiant les points forts et les points à améliorer pour assurer l'atteinte des objectifs poursuivis;
 - c) prenant en charge les améliorations à apporter, notamment par des plans d'action, dans une perspective d'amélioration continue de la qualité;
3. La révision et l'actualisation des mécanismes afin d'en assurer l'efficacité.⁴

Pour chacune des 4 composantes, la CEEC a rappelé la liste des sous-critères pertinents à l'établissement de la qualité, que nous aurons en tête tout au long de l'opération et lors de la rédaction du rapport.

- **PIEP**
 - Pertinence
 - Cohérence
 - Valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants
 - L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation.
 - L'efficacité des programmes d'études.
 - La qualité de la gestion des programmes d'études
- **PIEA**
 - La justice
 - L'équité
- **PS**
 - La mise en œuvre
 - Le suivi des résultats
- **PAR**
 - La mise en œuvre
 - Le suivi des résultats

⁴ *Idem*, p.19

4. Regard critique sur notre regard critique

Au Cégep de Trois-Rivières, nous avons développé une expertise en évaluation : le cégep a toujours voulu que ces démarches soient utiles et qu'elles nous permettent de nous améliorer. Ces évaluations sont menées avec rigueur, que ce soit pour l'évaluation des programmes, des apprentissages, de l'aide à la réussite ou de la planification stratégique. Chacun des processus d'évaluation a permis de porter un regard critique et d'apporter des changements positifs.

Dans chacun des quatre domaines, nous avons aussi développé des pratiques d'évaluation basées sur des données et des indicateurs fiables par la prise en compte des résultats de l'évaluation à la mise en œuvre des programmes, de l'évaluation des apprentissages, des mesures d'aide à la réussite des étudiants et afin de revoir chaque année, notre planification stratégique. L'évaluation est déjà intégrée aux processus de planification annuelle des actions qui assurent notre amélioration continue dans tous les domaines.

Si nous n'atteignons pas tout à fait nos propres standards de qualité, nous aurons l'occasion de nous interroger sur nos mécanismes pour assurer la qualité de nos objectifs et des moyens mis en place pour les atteindre. Nous pourrions revoir la manière dont nous observons nos résultats, la précision et le réalisme de nos objectifs, les formes de regard critique que nous portons et les données que nous recueillons pour le porter, et enfin nos mécanismes de révision.

On peut donc conclure que l'opération actuelle ne porte pas sur l'atteinte de nos objectifs en tant que tels, mais sur les façons que nous avons de mesurer cette atteinte et de corriger la situation au besoin, au niveau de nos objectifs ou des moyens mis en œuvre : bref, de poser un regard critique sur notre regard critique!

5. Composition et mandats des comités spécifiquement reliés à cette opération

Quatre comités seront principalement mobilisés autour de cette opération : ils forment ensemble les comités du système d'assurance qualité.

5.1 Le comité de suivi du Plan stratégique

Comité dont la composition et le mandat sont déjà inscrits dans le Plan stratégique.

Mandat spécifique

« Assurer le suivi annuel des mécanismes de l'assurance qualité et donner tout avis requis au comité de Régie en cette matière. » Plus spécifiquement :

- Intégrer le suivi du système d'assurance qualité à son processus habituel de révision du plan stratégique.
- Recommander le devis d'autoévaluation à la régie interne.
- Valider et recommander le rapport d'autoévaluation et les recommandations.

5.2 Le comité d'autoévaluation de l'assurance qualité

Ce nouveau comité est chargé de procéder à la mise en œuvre de l'autoévaluation et au suivi de la mise en place du système d'information.

Mandat

- l'appropriation du guide et du devis;
- la collecte et le traitement des données existantes;
- l'analyse des données, la confection des tableaux et la rédaction;
- l'encadrement de la rédaction du rapport d'autoévaluation et du plan d'action.

Durée du mandat

Le mandat de ce comité débute lors de l'adoption du devis par le Conseil d'administration et prend fin au moment de la visite de la CEEC portant sur le rapport d'autoévaluation.

Composition

1. La direction des études
2. La direction adjointe aux programmes
3. Un conseiller pédagogique aux programmes
4. La direction adjointe au soutien à la pédagogie et à la réussite
5. Un conseiller pédagogique au soutien à la pédagogie et à la réussite
6. La coordination à la formation continue
7. Un conseiller pédagogique à la formation continue
8. La coordination des communications et des affaires corporatives
9. La technicienne en documentation
10. Un membre du comité de suivi du plan stratégique

Le comité pourra s'adjoindre ponctuellement tout membre du personnel utile à la poursuite de ses travaux.

Le comité constituera un sous-comité de rédaction du rapport d'autoévaluation.

5.3 Le comité d'aide à la réussite

Comité dont la composition et le mandat sont déjà inscrits dans le Plan stratégique.

Mandat spécifique

Contribuer selon le cas, au maintien ou à l'amélioration de la réussite scolaire et éducative au collège en soutenant, en informant et en conseillant les divers intervenants en cette matière. Plus spécifiquement :

- Assurer le suivi annuel des mécanismes de l'assurance qualité en ce qui concerne le Plan d'aide à la réussite (orientation 1 du plan stratégique) et donner tout avis requis au comité de régie pédagogique en cette matière.
- Intégrer le suivi du système d'assurance qualité à son processus habituel de révision du plan d'aide à la réussite.
- Valider et recommander le rapport d'autoévaluation au comité de régie pédagogique en matière d'aide à la réussite.

5.4 Le comité de suivi des politiques pédagogiques (PIEA et PIEP)

Ce nouveau comité dont la composition et le mandat seront inscrits dans le Plan stratégique effectuera le suivi des politiques pédagogiques.

Mandat spécifique

Contribuer à l'examen annuel de la mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), en informant et en conseillant les divers intervenants en ces matières. Plus spécifiquement :

- Assurer le suivi annuel des mécanismes de l'assurance qualité en ce qui concerne la PIEP et la PIEA et donner tout avis requis au comité de régie pédagogique en ces matières.
- Intégrer le suivi du système d'assurance qualité à son processus habituel de révision des objectifs stratégiques relatifs à la PIEP et à la PIEA.
- Valider et recommander le rapport d'autoévaluation au comité de régie pédagogique en matière de mise en œuvre de la PIEP et de la PIEA.

Composition

1. La direction adjointe aux programmes
2. La direction adjointe au cheminement scolaire
3. Un conseiller pédagogique au développement des programmes
4. Un conseiller pédagogique à la formation continue
5. Un conseiller d'orientation scolaire et professionnelle
6. Un aide pédagogique individuel
7. Un représentant des enseignants des programmes techniques
8. Un représentant des enseignants des programmes préuniversitaires
9. Un représentant des enseignants de la formation générale

5.5 Modalités de consultation

Consultations informelles

À chacune des étapes de la confection de parties significatives du rapport par le comité d'autoévaluation, les instances concernées pourront se prononcer et apporter des améliorations et suggestions. Les documents pertinents seront partagés avec toute la communauté collégiale⁵ et les gens pourront faire des commentaires sur un site Web prévu à cet effet. Ce site se peuplera au fur et à mesure des documents annexes requis. Sur recommandation du comité de suivi du plan stratégique, la Régie interne devra approuver le document de consultation.

Consultations formelles

À la fin du processus, le document sera soumis par le comité d'autoévaluation pour amendement et recommandation aux instances suivantes dans l'ordre indiqué.

Instances consultées

Comités internes

1. Comité de suivi des politiques pédagogiques
2. Comité d'aide à la réussite
3. Comité de régie pédagogique
4. Comité de suivi du Plan stratégique
5. Comité de régie interne

Instances selon la Loi

6. Commission des études
7. Conseil d'administration

⁵ La communauté collégiale est formée de tout le personnel, des étudiants et de leurs organisations représentatives.

5.6 Plan de communication

À toutes les étapes de la collecte des documents pertinents, les annexes retenues seront déposées sur un site Web sécurisé et les différentes versions du rapport d'autoévaluation y seront également déposées pour consultation auprès de la communauté collégiale. Les membres de la communauté pourront s'y exprimer sous forme de commentaires.

La coordination des communications et des affaires corporatives veillera à publier des nouvelles régulières sur l'avancement des différents travaux à travers les médias pertinents du cégep : *l'Infodépêche*, la *Dépêche* papier, le courriel à tous, le portail Web du cégep, les médias sociaux, etc. Des événements de sensibilisation et de consultation pourront aussi être organisés selon les besoins du comité d'autoévaluation de l'assurance qualité.

6. Les enjeux pour notre cégep

Les enjeux de cette opération d'assurance qualité pour notre cégep tiennent à ce que les efforts consentis par le Cégep et ses parties prenantes soient utiles non seulement face à notre devoir de reddition de compte, mais aussi pour mobiliser la communauté en faveur d'une prise de conscience de nos forces et faiblesses et afin d'assurer l'amélioration continue de nos processus.

6.1 Enjeu de concertation

Nous voulons favoriser une compréhension commune des objectifs concernés par notre système d'assurance qualité, de manière à ce que ce processus soit utile pour l'amélioration continue de notre cégep et pour la reddition des comptes que nous devons rendre.

6.2 Enjeu d'efficience

Nous voulons nous assurer que notre système d'assurance qualité s'appuie sur nos pratiques et valeurs actuelles, qu'il soit adapté à notre réalité et qu'il évite les dédoublements et les analyses purement académiques.

6.3 Enjeu d'amélioration continue

Nous voulons porter un véritable regard critique sur nos résultats visant à assurer la qualité de la planification stratégique et de la réussite, la qualité des programmes d'études et la qualité des évaluations des apprentissages, reposant sur des données fiables, de manière à pouvoir identifier les correctifs nécessaires et les mettre en œuvre dans un plan d'action. Cet examen reposera sur les standards fixés par notre planification stratégique à travers, notamment, des indicateurs et des résultats attendus.

6.4 Enjeu d'efficacité du système d'assurance qualité

Nous voulons vérifier si nos mécanismes d'évaluation et de révision sont complets et si nos plans d'action et nos pratiques d'examen des résultats et d'amélioration continue permettent d'atteindre les objectifs de notre système d'assurance qualité pour chacune des quatre composantes : observation impartiale de nos résultats, recherche des causes des difficultés rencontrées, déploiement d'actions correctives et mobilisation des personnes concernées par les changements requis, et retour à l'observation des résultats.

7. Les procédures de collecte

Le Cégep compte utiliser un système d'archivage comme source première de collecte des données qualitatives et quantitatives pertinentes à la documentation de ses mécanismes d'assurance qualité. Tout au long de l'année, diverses instances du collège traitent de questions relatives à son système d'assurance qualité : comités, Commissions des études, Conseil d'administration, etc. Il conviendra d'identifier ces documents selon leur importance par des descripteurs comme *assurance qualité*, *PIEA*, etc., et établir la pertinence de chacun par une cote de 1 à 4.

Les divers contributeurs à la collecte des données pertinentes sont les membres du personnel de soutien, les professionnels, les enseignants et les cadres membres des divers comités et instances concernés. Un comité spécial sera formé pour assurer la mise en place et l'entretien de notre système d'information sur l'assurance qualité.

Les données collectées pour les indicateurs du plan stratégique en font partie, mais existent déjà comme tableaux dans le rapport annuel, indicateurs de cheminement scolaire dans les programmes, données de placement, sondages de perception, opinions des employeurs, bilan du plan de travail, etc. Notre système d'information comportera un inventaire de ces données et permettra de repérer facilement les documents pertinents à une analyse. La période visée par la présente opération commence à l'automne 2012 et se termine à l'hiver 2015.

Le comité d'autoévaluation n'a pas le mandat de produire de nouvelles données, tableaux, etc., mais utilisera plutôt les outils existants pour appuyer son analyse. Si les données disponibles sont jugées insuffisantes, il recommandera dans son rapport la mise en place graduelle de nouveaux outils et montrera leur pertinence.

Sources principales d'information sur nos mécanismes d'assurance qualité

- Bilan de la reconnaissance des acquis et des compétences
- Bilan du plan d'action annuel
- Bilans annuels des départements
- Bilans des programmes d'études
- Données recueillies sur les programmes d'études
- Indicateurs du plan stratégique
- Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages
- Politique institutionnelle d'évaluation des programmes
- Plan d'aide à la réussite
- Plan stratégique

- Procès-verbaux des comités
- Procès-verbaux des instances
- Rapport annuel
- Rapport de révision des politiques
- Rapports d'autoévaluation
- Tableaux de bord de la réussite et du cheminement scolaires
- Autres documents jugés pertinents

Annexe 1 – Calendrier préliminaire des opérations⁶

Trimestre	Instance	Objet	Remarque
Automne 2013	Régie, Régie pédagogique, professionnels associés	Formation offerte par la CEEC	Examen détaillé conjoint du guide de référence Réponses à certaines questions
Automne 2013	Régie	Début des travaux pour la mise en place du système d'information sur les mécanismes de l'assurance qualité. Lancement du <i>Devis d'évaluation et planification des travaux sur l'assurance qualité</i> , pour consultation.	Cela concerne tous les mécanismes relatifs à la qualité des programmes, de l'évaluation des apprentissages, de la réussite et de la planification stratégique
Automne 2013	Commission des études	Présentation du devis pour consultation.	La Commission des études aura quelques mois avant d'émettre un avis formel
Automne 2013	Comité de suivi du Plan stratégique	Présentation du devis pour consultation.	Le comité de suivi prendra connaissance de son nouveau mandat en lien avec l'assurance qualité et pourra y réagir.
Automne 2013	Assemblée des coordonnateurs de départements	Présentation du devis pour consultation.	L'avis formel sera véhiculé à la CE par les représentants des diverses parties prenantes, dont les enseignants.
Hiver 2014	Commission des études	La CE donne un avis formel sur le devis.	Cet avis est acheminé au Comité de suivi du PS

⁶ Un calendrier plus précis sera élaboré au besoin et déposé pour approbation au comité de Régie interne.

Trimestre	Instance	Objet	Remarque
Hiver 2014	CA	Adoption du devis de l'opération d'autoévaluation par le CA	Un devis est une structuration des données pertinentes et des procédures d'analyse et d'évaluation
Hiver 2014	Comité de suivi du Plan stratégique	Présentation du devis sur l'assurance qualité pour recommandation	Les derniers ajustements sont apportés aux modalités de collecte des données
Hiver 2014	Comité d'autoévaluation et service des communications et des affaires corporatives	Travaux préliminaires du comité d'autoévaluation et adoption d'un calendrier de travail spécifique	Ce calendrier de travail viendra enrichir les agendas des diverses instances concernées par la suite.
Printemps 2014	Comité d'autoévaluation et service des communications et des affaires corporatives	Fin de la mise en place du système d'information sur les mécanismes de l'assurance qualité	Ce système d'étiquetage et d'archivage structuré de l'information concerne les indicateurs et les actions relatifs aux mécanismes d'assurance qualité
Automne 2014	Comité d'autoévaluation	Collecte des données pertinentes au présent cycle d'évaluation dans le système d'information	Depuis l'automne 2012. Puis collecte régulière par la suite.
Hiver 2015	Comité de suivi du Plan stratégique	Présentation de l'état du système d'assurance qualité pour avis	Des ajustements sont apportés
Hiver 2015	Comité d'autoévaluation	Fin de la collecte des données pertinentes au présent cycle d'évaluation dans le système d'information	De l'automne 2012 à l'hiver 2015. Puis collecte régulière par la suite.

Trimestre	Instance	Objet	Remarque
Hiver 2015	Comité d'autoévaluation	Début de l'opération de rédaction du rapport d'autoévaluation	Bien que bref, 50 pages, ce rapport doit être adéquat et décrire les mécanismes pertinents selon les critères décrits dans le Guide
Printemps 2015 «Nous attendrons, par conséquent, votre rapport d'autoévaluation au plus tard le 19 juin 2015 » CEEC, 2013/12/10	Comité d'autoévaluation et CA	Adoption du rapport d'autoévaluation par le CA	Le rapport d'autoévaluation doit avoir passé toutes les étapes de consultation informelle et formelle
Automne 2015 «...la visite d'audit de l'efficacité de votre système d'assurance qualité que nous vous proposons de réaliser entre le 15 septembre et le 9 octobre 2015. » CEEC, 2013/12/10	Comité d'autoévaluation et Comité de suivi du Plan stratégique	Visite de la CEEC - opération de l'assurance qualité	La CEEC a choisi le moment de sa visite dans notre établissement pour l'automne 2015, donc pendant la révision de la Planification stratégique (2016-2022)
Hiver 2016	Comité de suivi du Plan stratégique	Réception d'un rapport préliminaire de visite de la CEEC - opération de l'assurance qualité	Des commentaires seront acheminés à la Régie
Hiver 2016	Régie	Réception d'un rapport préliminaire de visite de la CEEC - opération de l'assurance qualité	Des commentaires seront acheminés à la CEEC
Printemps 2016	Régie	Réception d'un rapport final de visite de la CEEC - opération de l'assurance qualité	La CEEC garantit que son rapport sera disponible
Printemps 2016	Régie	Mise en place du plan d'action sur l'amélioration des mécanismes pour assurer la qualité	Le rapport de la CEEC doit faire l'objet d'un suivi

Annexe 2 – Les procédures de traitement et d’analyse des données

Suivant le plan de rédaction ci-dessous, le comité de rédaction accomplira les tâches suivantes :

- Repérage de l’information pertinente pour les mécanismes étudiés
- Mise en ligne des documents requis sous forme d’annexes numérotées et classées par chapitres et années scolaires
- Confrontation des données existantes avec les critères et sous-critères pertinents
- Rédaction d’une brève description des mécanismes examinés (et références)
- Rédaction d’un jugement général selon la grille de la CEEC pour chacun des mécanismes examinés :
 - Mécanisme de qualité
 - Mécanisme généralement de qualité
 - Mécanisme partiellement de qualité
 - Mécanisme insuffisant ou inexistant
- Propositions d’actions à regrouper dans un tableau (section 7) selon la grille de la CEEC :
 - Commentaire simple
 - Invitation ou encouragement (à mettre en œuvre tel que prévu)
 - Suggestion
 - Recommandation

Selon les sujets, les membres du comité d’autoévaluation pourront élaborer des procédures particulières mieux appropriées pour présenter ou analyser leur objet : schémas conceptuels, tableaux de données regroupées, graphiques, etc. De manière générale, ces procédures sont arrimées aux mécanismes existants : révision de programmes, examen de l’efficacité d’une mesure d’aide à la réussite, etc. Dans tous les cas, il convient d’éviter les duplications et d’utiliser en premier les outils et les données existantes.

Annexe 3 – Plan préliminaire du rapport d’autoévaluation

(30 à 50 pages au maximum + annexes numériques déjà existantes)

1. Introduction

2. Les mécanismes assurant la qualité des programmes d’études (PIEP)

2.1 Description sommaire des principaux mécanismes institutionnels d’assurance qualité

2.2 Évaluation de l’efficacité des mécanismes d’assurance qualité

2.3 Révision et actualisation des mécanismes d’assurance qualité

2.4 Jugement sur l’efficacité du système d’assurance qualité

3. Les mécanismes assurant la qualité de l’évaluation des apprentissages (PIEA)

3.1 Description sommaire des principaux mécanismes institutionnels d’assurance qualité

3.2 Évaluation de l’efficacité des mécanismes d’assurance qualité

3.3 Révision et actualisation des mécanismes d’assurance qualité

3.4 Jugement sur l’efficacité du système d’assurance qualité

4. Les mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique du collège dans un contexte de gestion axée sur les résultats (PS)

4.1 Description sommaire des principaux mécanismes institutionnels d’assurance qualité

4.2 Évaluation de l’efficacité des mécanismes d’assurance qualité

4.3 Révision et actualisation des mécanismes d’assurance qualité

4.4 Jugement sur l’efficacité du système d’assurance qualité

5. Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats (PAR)

5.1 Description sommaire des principaux mécanismes institutionnels d’assurance qualité

5.2 Évaluation de l’efficacité des mécanismes d’assurance qualité

- 5.3 Révision et actualisation des mécanismes d'assurance qualité
- 5.4 Jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité
- 6. Jugement global sur l'efficacité du système d'assurance qualité
- 7. Plan d'action pour assurer l'amélioration continue de notre système d'assurance qualité
- 8. Annexes classées par sections relatives aux chapitres et par années scolaires